

La constitution

Je n'ai qu'à me reporter aux congrès successifs du Parti libéral du Canada pour démontrer aux députés et aux Canadiens que nous sommes à l'avant-garde de la réforme constitutionnelle. Voici à titre d'exemple une résolution du congrès de 1970:

La constitution canadienne doit être rapatriée et une formule convenable d'amendement doit y être insérée.

En voici une autre du congrès de 1973:

Le gouvernement doit entreprendre immédiatement de modifier la déclaration canadienne des droits afin d'en assurer la suprématie sur toutes les lois fédérales en ce qu'elle concerne la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale, la couleur, la religion ou le sexe; et que des mesures soient prises pour inscrire ladite déclaration des droits dans l'AANB.

Je voudrais terminer en citant simplement des textes du congrès de 1978. Les vœux qu'exprimaient les 22 résolutions allaient du souhait «que le Canada demeure une confédération» à des recommandations préconisant le rapatriement, l'inscription des droits essentiels et d'une charte des droits individuels, une formule d'amendement et des mécanismes de consultation. Donc, ce que le premier ministre souhaite, comme nous tous d'ailleurs—et comme il a été certes convenu lors de nos congrès depuis de nombreuses années et surtout au cours de la dernière décennie—c'est d'atteindre les objectifs définis dans la loi constitutionnelle proposée.

● (1540)

La répétition de ce canard est insultante, non seulement pour moi et les membres de mon parti, mais aussi pour la plupart des députés néo-démocrates. C'est insultant pour le premier ministre de l'Ontario et pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick. C'est une insulte pour les gens qui ont comparu devant le comité mixte de la Chambre et du Sénat pour nous demander une charte qui constitue une protection supplémentaire de leurs droits. Ce n'est pas une idée fixe du premier ministre, mais une nécessité pour l'avenir du Canada, ont-ils dit aux membres du comité mixte.

Je trouve insultant que l'on répète ce canard. Je connais parfaitement le processus décisionnel que le gouvernement actuel a suivi depuis l'échec de la conférence constitutionnelle de septembre. Il aurait certes été merveilleux, très désirable et fort apprécié de tous que nous en arrivions à un accord avec tous les premiers ministres dans la série de conférences qui ont eu lieu au cours de l'été et qui ont mené à un échec à l'automne. Nous voulions aboutir à une entente. Cela ne s'est pas produit.

La question se posait alors de savoir ce qu'il convenait de faire ensuite. Le gouvernement du Canada avait le choix entre diverses options. Les députés de l'opposition connaissaient fort bien ces options. Nous en avons discuté au sein de notre parti et du caucus. Nous aurions pu choisir l'option du rapatriement et d'une formule d'amendement, comme les premiers ministres des provinces semblent l'avoir proposé tardivement. C'était une option possible. Nous aurions pu enrichir cette option en y ajoutant par exemple le droit aux services d'éducation pour les minorités des provinces. Ou bien, nous aurions pu franchir un autre pas important et ajouter à la proposition la charte des droits de la personne. Ce n'est pas le premier ministre qui a dit au cabinet ou au caucus «je veux que l'histoire reconnaisse ma

contribution personnelle, exaucez mon vœu en ajoutant une charte complète».

M. Stevens: En quels termes s'est-il exprimé?

M. MacEachen: Je répondrai au député de York-Peel (M. Stevens). C'est la majorité écrasante du cabinet, appuyée ensuite par la presque totalité du caucus libéral...

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: ... qui a dit au premier ministre: «Il s'agit d'une occasion historique; ne la gaspillons pas; allons jusqu'au bout».

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je dois dire que je suis fier du premier ministre. Je suis fier de lui, car il a répondu à l'appel de son parti, exprimé lors des congrès, au cabinet et au sein du caucus libéral. Il est maintenant notre chef, et il est malheureusement et injustement attaqué de toutes parts à titre de chef du parti libéral parce qu'il met en œuvre la volonté exprimée par les membres de son parti.

M. Stevens: Pauvre Pierre!

M. MacEachen: Il me semble que les députés conservateurs devraient respecter davantage leur propre parti et le chef de leur parti en Ontario, M. Davis. Dans son cas, s'agit-il d'une obsession? Appuie-t-il le gouvernement libéral parce qu'il est convaincu que nous nous plions à l'obsession d'un seul homme? Pas du tout. Il le fait parce qu'il est convaincu que c'est nécessaire pour l'avenir du Canada. Je vais citer M. Davis.

M. Stevens: Parlez-nous plutôt du taux d'intérêt.

M. McDermid: Parlez-nous de la position de Claude Ryan.

M. Stevens: Parlez-nous du taux de 17.4.

M. MacEachen: Cette éruption soudaine chez les députés conservateurs me semble fort intéressante. J'ai dû toucher une corde sensible. Il faut dire qu'ils n'ont pas beaucoup de cordes à leur arc.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: La semaine dernière, le premier ministre de l'Ontario, l'honorable William Davis a parlé des résultats de la réunion des huit autres premiers ministres qui a eu lieu à Ottawa et je cite ses paroles:

En tant que Canadien et conservateur, j'estime que les particuliers doivent pouvoir compter sur une protection élémentaire contre l'abus de pouvoirs du gouvernement, protection que leur assurerait une charte des droits garantie dans la constitution.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Puis il a fait ce qui, à mon avis, constitue une déclaration importante, car cela semble tirer au clair la différence qui existe entre lui et l'autre groupe des premiers ministres, soit le groupe des huit. Il a dit que le projet du gouvernement fédéral contribue à protéger les libertés fondamentales. Je vais citer ses propres mots: «D'une certaine manière, c'est fondamental à la conception que j'ai de mon pays». Il est élémentaire que dans notre pays, à l'aube des années 1980, nous prenions des mesures en vue de protéger les libertés fondamentales.